

# Projet éolien de Saint-Ouen-la-Thène & Bresdon (17)

Vue sur la zone d'implantation potentielle du projet

LETTRE D'INFORMATION N°1

Septembre 2020

## Un projet éolien à Bresdon et Saint-Ouen-la-Thène

Suite à un premier contact avec la mairie de Saint-Ouen-la-Thène pendant l'hiver 2018 puis avec la mairie de Bresdon, la société JP Energie Environnement, producteur français d'électricité 100% renouvelable, a obtenu en février 2019 puis en juillet 2020 un accord favorable de la part des conseils municipaux pour étudier la faisabilité d'un projet de parc éolien sur les communes.

L'étude environnementale (écologie) a débuté en août 2020 et se terminera fin 2021. Menée par le bureau d'études EMBERIZA, elle sera complétée par une étude acoustique et paysagère. À partir des résultats de ces différentes expertises, différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la configuration optimale du nouveau parc éolien dans le respect des enjeux humains et environnementaux du territoire.

Cette première lettre d'information a pour objectif de vous présenter l'avancement du projet, **la zone d'implantation du projet** ainsi que le **calendrier et les prochaines étapes**.

« Mesdames, Messieurs,

*Comme vous avez déjà pu le lire dans un précédent bulletin municipal, une étude pour l'implantation d'un parc éolien est en cours sur notre commune de Saint-Ouen-la-Thène.*

*Par ce courrier, nous avons souhaité vous tenir informés de l'évolution du projet.*

*La réalisation du parc éolien aura des retombées économiques importantes pour les finances de la commune et permettra une amélioration du cadre de vie de tous les habitants de la commune.*

*À l'heure de la transition écologique, la finalisation de ce projet ouvre une voie pour assurer l'avenir de notre commune alors que les dotations que nous octroie l'Etat sont de plus en plus incertaines. »*

**Jean-Michel PILOT**  
Maire de Saint-Ouen-la-Thène

« Mesdames, Messieurs,

*Nous vous avons informés de la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien ainsi que du choix de la commune d'y répondre favorablement.*

*Le projet a été repris conjointement avec la commune de Saint-Ouen-la-Thène.*

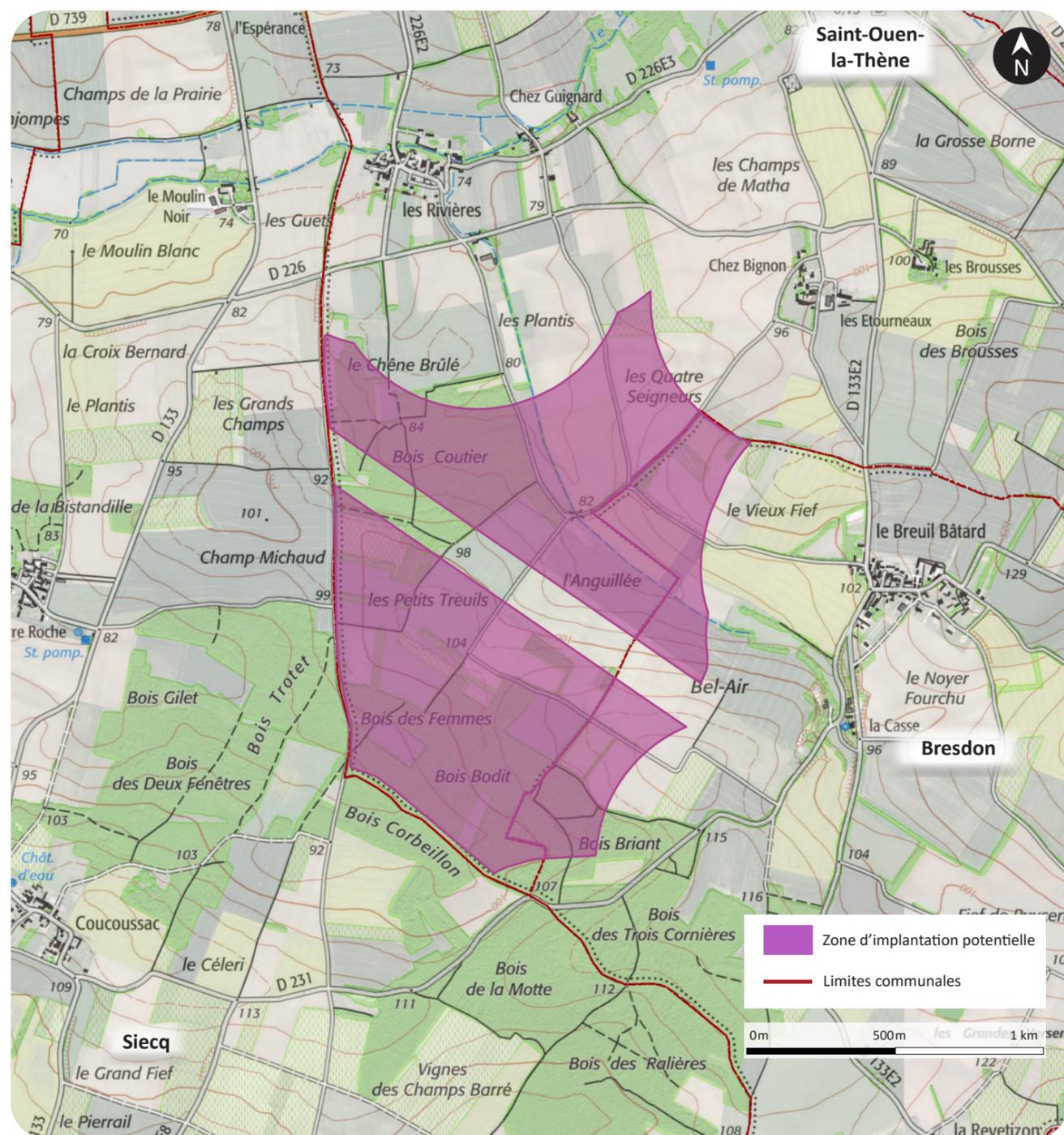
*Les énergies renouvelables sont encouragées pour diminuer la dépendance aux énergies fossiles ainsi que la pollution.*

*De plus, à l'heure des baisses de dotations de l'État, ce serait pour la commune l'opportunité d'améliorer ses recettes afin de pouvoir mener à bien plusieurs projets importants et difficilement réalisables dans le contexte économique actuel.*

*Ouvrons donc la voie pour assurer l'avenir de notre collectivité. »*

**Béatrice GEAY**  
Maire de Bresdon

## Zone d'implantation potentielle



Pour définir la zone d'implantation potentielle de ce projet, JPee respecte des contraintes techniques et servitudes réglementaires. Les éoliennes s'implanteront :

- à plus de 500 mètres des habitations ;
- en dehors des faisceaux hertziens ;
- en dehors des zones de vol des avions civiles ;
- en dehors de zones protégées au titre de la protection de l'environnement (Natura 2000).

## L'historique

- février 2019** : Délibération du conseil municipal de Saint-Ouen-la-Thène en faveur de l'étude de la faisabilité d'un parc éolien
- mi-2019 - 2020** : Études de faisabilité et levée des principales contraintes (consultations de l'armée, de l'aviation civile...)
- 2019 - 2020** : Rencontres et accords des propriétaires et des exploitants agricoles concernés par la zone d'implantation du projet
- été 2020** : Rencontres des nouvelles équipes municipales de Bresdon et Saint-Ouen-la-Thène
- juillet 2020** : Délibération du conseil municipal de Bresdon en faveur de l'étude de la faisabilité d'un parc éolien
- août 2020** : Lancement de l'étude écologique

## Les prochaines étapes

- Réalisation de l'étude paysagère ;
- Réalisation de l'étude acoustique ;
- Études de plusieurs variantes d'implantation ;
- Choix de l'implantation finale du projet : nombre, taille, puissance et emplacement des éoliennes ;
- Lettre d'information n°2 présentant l'implantation retenue, l'intégration paysagère, les incidences du futur parc éolien sur l'environnement et les mesures envisagées ;
- Déploiement de l'action de concertation/communication sur le territoire.

## Les études menées

### Étude paysagère

- Dimensionnement du périmètre d'étude en fonction des sensibilités du territoire recensées (sites et monuments patrimoniaux)
- Réalisation de photomontages depuis plusieurs points (bourg, monuments, etc.)
- Étude de différents scénarios d'implantation
- Modélisation visuelle (photomontages)

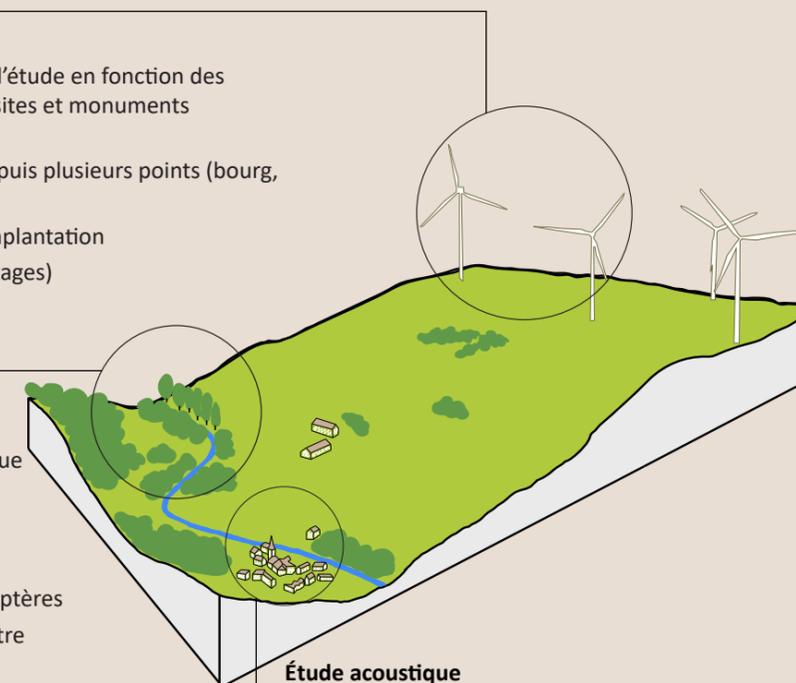
### Étude écologique

Bureau d'études : Emberiza

- Durée de l'étude : 1 cycle biologique complet (4 saisons)
- 19 sorties dédiées à l'ornithologie sur une année complète
- 12 prospections dédiées aux chiroptères
- 4 sorties dédiées à la faune terrestre

### Étude acoustique

- Analyse de l'état initial à partir de mesures sur le terrain
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle
- Modélisation acoustique du projet éolien



# Déroulé d'un projet éolien

2019 2020 2021 2023 2045

Délibération des conseils municipaux en faveur de l'étude d'un projet éolien  
Accords fonciers

Constitution du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter

**Pré faisabilité**  
~ 6 mois

**Développement**  
~ 18 mois

**Instruction**  
~ 12 mois

**Construction**  
~ 9 mois

**Production**  
~ 20 ans

**Démantèlement / Repowering**

Détermination d'une zone propice au développement éolien  
Rencontre des parties prenantes (maires, conseils municipaux, propriétaires et exploitants agricoles, etc.)

Étude écologique  
Étude paysagère  
Étude acoustique  
Conformité avec les servitudes techniques

Recevabilité du DDAE  
Enquête publique  
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

## Le cycle de vie et le démantèlement d'une éolienne

L'énergie éolienne est le **deuxième moyen de production le moins carboné** (après l'hydroélectricité). Une éolienne émet 12,7 g équivalent CO<sub>2</sub>/kWh sur l'ensemble de son cycle de vie (en tenant compte de la fabrication, du transport, de l'installation et du démontage)\*.

Une éolienne a besoin en moyenne de **6 mois** pour restituer l'énergie consommée pour sa fabrication (durée de vie de 20-25 ans) et n'émet **aucune quantité de CO2** lors de son fonctionnement.

Le cycle de vie d'une éolienne est un processus industriel maîtrisé et anticipé (démontage et recyclage inclus). **Les coûts sont transparents et connus dès le début des projets.** Ils comprennent le **démontage** et la **remise en état des sites**.

**JPee doit constituer des garanties financières** nécessaires aux opérations de démantèlement et de remise en état du site. La mise en service du parc éolien est conditionnée par la constitution de ces garanties à hauteur de 50 000 € par éolienne de 2 MW ainsi que 10 000 € par MW supplémentaire. Elles couvrent le **coût net** soit la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation des composants de l'éolienne. Aujourd'hui, **plus de 97 % de la masse d'une éolienne est réutilisée ou recyclée\*\*.**

**En aucun cas, le propriétaire ou l'exploitant des parcelles agricoles n'est tenu d'avoir à assurer le démantèlement des éoliennes.**

\*ADEME, étude «Impacts environnementaux de l'éolien français», avril 2016

\*\*Contribution de la Commission éolien du SER dans le cadre de la mission du CGEDD relative au recyclage des éoliennes, avril 2019



70 salariés



200 000 foyers alimentés



268 MW parcs en exploitation



Filiale du groupe Nass, JPee est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables.**

Depuis 2004, l'entreprise familiale développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux et Montpellier. JPee exploite actuellement 268 MW de parcs éoliens et solaires, produisant l'équivalent de la consommation d'électricité de 200 000 foyers, ce qui en fait l'un des principaux producteurs français indépendants d'énergies renouvelables.

150 MW supplémentaires de projets entreront en construction dès l'année prochaine. De plus, la société dispose d'un portefeuille de projets solaires et éoliens en développement de 800 MW.

En janvier 2019, JPee a signé un accord de partenariat avec La Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts). A travers ce partenariat, La Banque des Territoires est entrée au capital de chaque parc éolien ou centrale solaire à hauteur de 49 %. L'indépendance de JPee est ainsi assurée et ses fonds propres renforcés.

**Contact**

**JPee (Agence Nantes)**

1 rue Célestin Freinet  
44200 Nantes

Tél. : 02 14 99 11 48 - [www.jppee.fr](http://www.jppee.fr)

